

Retrouvez sur le site doissat.fr dans la rubrique « Informations Importantes » des documents trop lourds pour être diffusés dans La Gazette.

En ce moment :



LA DEMARCHE D'ADRESSAGE

- MAISON DES SERVICES AU PUBLIC ...
- AMBROISIE : Attention Allergies !
- Déclaration de brûlage de déchets verts
- Tactique Anti-Tiques
- La Maladie de Lyme
- Réfection du Centre BOURG
- Syndicat de Gestion des Déchets
- Amiante - Association CERADER 24
- Le Cynips du Chataignier
- Le Débroussaillage obligatoire

a commune



DOISSAT

Le Bourg
24170 Doissat
☎ 05 53 30 20 83
📠 05 53 30 31 95

👤 Nombre d'habitants : 131

Horaires d'ouverture Mairie

Le Mercredi : de 09h30 à 12h00
Le Vendredi : de 09h30 à 12h00

Conseil Communautaire de la ComCom suivi d'un repas léger qui s'est tenu à Doissat le 19 juillet 2018



*Retour en images
sur les travaux d'aménagement du bourg*





Cérémonie Commémoration du 11 novembre 2018

1918 ... LE CENTENAIRE DE LA 1^{ère} GUERRE MONDIALE



Pot de bienvenue le 01 décembre 2018



Retour en images sur le BBQ et le repas estival du 28 juillet 2018



Adressage des rues et des habitations de la commune de Doissat

Dès ce mois de janvier, nous engageons le projet d'adressage de la commune.



Les enjeux

- Faciliter les recherches d'adresses,
- Faciliter les livraisons et le service postal,
- Répondre à un besoin de sécurité lors des interventions des services de secours (Sapeurs-Pompiers, SAMU, médecins, Gendarmerie...) et des intervenants techniques (Services des eaux, de l'électricité et des télécommunications),
- Permettre l'accès à certains services comme les liaisons de communication à haut débit à la maison.

La qualité de l'adresse est un enjeu de développement économique du territoire, d'égalité entre les citoyens dans l'accès aux services publics de secours et aux services de soin à la personne notamment.

Nous procéderons en 4 phases :

1. Dès aujourd'hui, diagnostic des voies de la commune. Il faut en effet créer des adresses normées, qui répondent à un cadre et à des règles bien précises. Vérification sur place par la municipalité, identification des voies à créer, des habitations à numéroter et propriétaires concernés, projet de libellé de voies (type et nom)
2. Nomination des voies et choix de la numérotation des habitations
3. Délibération du conseil municipal, arrêtant les noms de voies
4. Installation de la signalétique, pose des panneaux de voies, délivrance des numéros d'habitations.

Une fois les noms de rues, voies, chemins et numéros d'habitations définitifs, nous vous informerons de vos nouvelles coordonnées à communiquer à tous vos expéditeurs (organismes publiques et privés, banques, opérateurs, etc.). Les propriétaires bailleurs devront aussi informer leurs locataires de ces nouvelles dispositions.

Et si vous apportiez un petit plus ? Votre participation à cette réflexion est la bienvenue ! Vous pouvez formuler des propositions en mairie, ou nous les adresser par courrier ou par mail et, à partir de la phase 2, des réunions seront programmées pour faire le point avec vous.

Bruno LALLIER et Jean-Marie GILET

Référents de la commune concernant la mise en place de l'adressage.

L'Armée de Terre recrute

FORMATION D'AVENIR, ESPRIT D'EQUIPE,
CHALLENGES SPORTIFS

C.I.R.F.A

CENTRE D'INFORMATION ET DE RECRUTEMENT DES
FORCES ARMEES

6 RUE DU 34^{ÈME} RÉGIMENT D'ARTILLERIE

24000 PERIGUEUX

TEL. 05 53 02 82 79



Nouvelle réglementation pour l'inscription sur les listes électorales, au plus tard le 31 mars 2019, pour les élections Européennes du 26 mai 2019

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les Français(e) obtenant la nationalité à partir de 2019. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales (liste électorale d'une mairie ou liste électorale consulaire) pour pouvoir voter.

Liste électorale d'une mairie

Qui peut être électeur ?

Il faut remplir toutes les conditions suivantes :

- Avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection (ou la veille du 2e tour de l'élection)
- Être français
- Jouir de ses droits civils et politiques.

Rappel :

- Les Français qui atteignent l'âge de 18 ans sont inscrits automatiquement sur les listes électorales s'ils ont bien accompli les formalités de recensement à 16 ans,
- Les Français obtenant la nationalité française à partir de 2019 sont inscrits automatiquement sur les listes électorales,
- Les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires de leur mairie pour pouvoir voter aux élections européennes et municipales.

Où s'inscrire ?

Vous vivez en France

Vous pouvez vous inscrire :

- Soit à la mairie de votre domicile,
- Soit à la mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux (taxe d'habitation, contribution foncière des entreprises, taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties) depuis au moins 2 ans,
- Soit à la mairie de votre résidence si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois,
- Soit à la mairie de la commune où vous êtes assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public,
- Soit à la mairie de la commune où la société, dont vous êtes le gérant ou l'associé majoritaire ou unique depuis au moins 2 ans, est inscrite au rôle des contributions communales depuis au moins 2 ans.

Vous vivez à l'étranger mais souhaitez voter en France

À partir de 2019, vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale de la commune :

- Où est situé votre domicile,
- Où vous résidez au moins 6 mois par an,
- Où vous êtes assujetti aux impôts locaux (taxe d'habitation ou cotisations foncière des entreprises ou taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties) depuis au moins 2 ans,
- Où se situe depuis au moins 2 ans la société soumise aux impôts locaux et dont vous êtes le gérant (dirigeant) ou l'actionnaire majoritaire ou unique depuis au moins 2 ans.

Suite page 9

Si vous êtes inscrit au registre des Français établis hors de France, vous pouvez également vous inscrire sur la liste électorale de l'une de ces communes :

- Votre commune de naissance ou la commune de naissance d'un de vos ascendants,
- La commune de votre dernier domicile,
- La commune de votre dernière résidence, à la condition que celle-ci ait été d'au moins 6 mois,
- La commune où a été inscrit sur la liste électorale votre époux(se) ou l'un de vos parents (jusqu'au 4e degré).

À savoir

Votre inscription sur la liste électorale de la mairie supprimera automatiquement votre éventuelle précédente inscription sur une liste électorale consulaire.

Quand s'inscrire ?

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Pour pouvoir voter pour les élections européennes du 26 mai 2019, il faut demander à être inscrit sur les listes électorales avant le 31 mars 2019, à l'exception de quelques situations particulières qui bénéficient du report de ce délai.

Comment s'inscrire ?

En ligne

Il faut utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales et joindre la version numérisée des documents suivants :

- Justificatif de domicile
- Justificatif d'identité

Demande d'inscription sur les listes électorales

Accessible avec un compte service-public.fr ou via France Connect.

Accéder au service en ligne

<https://psl.service-public.fr/mademarche/InscriptionElectorale/demarche>

Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Retour en images - Samedi 15 décembre 2018 - Noël (après-midi)



Retour en images - Dimanche 19 août 2018 -VIDE GRENIER



Conseil Municipal du 07 juillet 2018

Ouverture de la séance à 17h00

Secrétaire de Séance : Francine MAURY

Présents : Christian BOISSY, Francine MAURY, Stéphane LACOSTE, Jean-Marie GILET, Jean-Pierre MORETTI, Robert DAURIAT, Bruno LALLIER, Michel DUMAS, Francis RINGENBACH.

Excusé : Alain WINGDICH sans pouvoir

Remerciements à Jean-Marie GILET pour la réalisation et la pose d'un portillon au local à containers/poubelles du Pont de l'Estang.

ORDRE DU JOUR

- Délibération SDE24 : redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité. Revalorisation pour 2018 : Toutes les communes dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants doivent établir un titre d'un montant de 203,00 euros et l'adresser à ENEDIS.
Passage au vote : Vote à l'unanimité
- Délibération ATD24 (Protection des données et dématérialisation des délibérations). Au sujet de la protection des données (RGPD), à l'unanimité le conseil repousse cette décision au prochain conseil municipal par manque d'informations. Par contre, pour la dématérialisation des délibérations, le conseil approuve à l'unanimité.
- Décision à prendre sur l'adhésion à l'association au réseau gérontologique du Pays de Bessède.
Passage au vote. A l'unanimité le conseil ne donne pas suite à cette demande à cause de son coût élevé (4,60€ par habitant) soit un total de 602 € pour la commune de Doissat mais aussi que cette association n'est pas vraiment reconnue comme utile vu la présence et le bon fonctionnement des deux structures CIAS et SSIAD.

DIVERS

- Au pont de l'Estang, le container à papiers sera déplacé à l'extérieur de l'emplacement pour libérer de la place aux autres containers (jaunes et noirs).
Du 9 juillet au 20 août, il y aura 2 passages par semaine pour le ramassage des poubelles.
- Le prochain Conseil Communautaire décentralisé (réunion des maires et suppléants de toutes les communes de la ComCom) se tiendra à Doissat le 19 juillet 2018 à 18h00. Organisation du repas avec la participation de la commune de Grives. Demande de devis à SARL BOUNICHOU à St Cyprien.
Devis accepté à l'unanimité
- Assurance GROUPAMA. Demande devis à M. Pascal VENTELOU d'Orliac pour remplacement d'une vitre cassée à la cuisine de la salle des fêtes, le devis se montant à 145 € HT. Accepté à l'unanimité.
- Demande de devis à M. René BACHOUL pour une modification de l'évacuation du déshumidificateur. Montant devis 85 € HT.

Suite page 12

- Pour information, M Le Maire fait lecture d'une motion présentée à la ComCom par le Maire de Meyrals et le 1^{er} adjoint de Berbiguières au sujet de quelques dysfonctionnements de l'EPAH de Castels.
- Point à temps effectué par la Sté Cyproite sur les routes communales et un peu sur les routes communautaires. Travaux réalisés fin juillet ou début septembre.
- Demi fauchage sur routes principales, banquettes réalisées par M. Daniel BOISSY à la charge de la ComCom.
- Adressage. Faisant suite à leur réunion avec l'ATD24, Jean-Marie GILET et Bruno LALLIER (les référents) ont expliqué au conseil les démarches à suivre (voir site Internet ou Gazette de Juillet 18).

Le prochain Conseil Municipal est fixé au : **Samedi 22 septembre 2018 à 17h00.**
Réunion préparatoire des adjoints prévue : Vendredi 7 septembre 2018 matin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

Conseil Municipal du 22 septembre 2018

Ouverture de la séance à 17h15

Secrétaire de Séance : Francine MAURY

Présents : Christian BOISSY, Francine MAURY, Stéphane LACOSTE, Jean-Marie GILET, Jean-Pierre MORETTI, Robert DAURIAT, Bruno LALLIER, Alain WINGDICH, Michel DUMAS.

Absent : Francis RINGENBACH

Mr Le Maire remercie le Président du Comité des Fêtes, Bruno LALLIER, pour son organisation et la réussite de son repas estival et de son vide-grenier.

ORDRE DU JOUR

- Mr Le Maire demande au Conseil l'autorisation de mettre à l'ordre du jour la délibération « indemnité du percepteur » cause départ de Mme LAPORTE au 01 septembre 2018.
- Délibération SDE 24.
Pack énergie (nouvelle participation du SDE 24 pour la réalisation du pré-diagnostic énergétique sur les bâtiments publics).
Passage au vote. Vote Non à l'unanimité
- Délibération remboursement assurance Groupama pour le sinistre d'une vitre cassée dans la cuisine.
Passage au vote. Vote Pour à l'unanimité
- Délibération convention pour le délégué à la protection des données mutualisées. Le Conseil décide de donner la compétence à l'Agence Technique Départementale (ATD) pour assurer cette mission.
Passage au vote. Vote pour à l'unanimité

Suite page 13

- Délibération présentation du rapport annuel 2017 en eau potable (document consultable en Mairie, sur le site internet doissat.fr et envoi sur les boites email des conseillers).
Passage au vote. Vote Pour à l'unanimité
- Délibération indemnité de conseil et de budget Mme LAPORTE (Trésor Public de Belvès pendant 8 mois de présence). Il convient de lui verser son indemnité.
Nouvelle trésorière Mme Maryse PETIT qui a pris ses fonctions au 01 septembre 2018.
Passage au vote. Vote Pour à l'unanimité
- Réflexion emplacement des poubelles (remplacement des anciennes poubelles avec un nouveau fonctionnement à partir de 2019. Elles seraient réunies en un seul point (à l'étude, affaire en cours).
- Fête de Noël.

Mr Le Maire donne la parole au Président du Comité des Fêtes. Celui-ci nous informe de la modification de cette fête de Noël avec la suppression des cadeaux aux enfants (-12 ans) et du spectacle. Un après-midi avec une sortie ludique devrait remplacer probablement le spectacle. L'idée sera soumise courant octobre lors de la prochaine réunion du Comité des Fêtes.

De son côté, le Conseil Municipal réfléchit sur le report les cadeaux offerts aux aînés à partir de l'âge de 65 ans, les personnes de 60 ans étant encore « jeunes » aujourd'hui !
Cette décision sera votée à la prochaine réunion du Conseil le 27/10/2018.

La date retenue pour la fête de Noël 2018 est le 15 décembre 2018, le diner restant inchangé.

DIVERS

- Devis CYPRIOTE
Réalisation du point à temps sur une partie communale et intercommunale.
Montant 8.280 € HT
- Courrier reçu en mairie provenant de Mr Benjamin DELRIEUX concernant les aides régionales de notre territoire (dossier consultable en mairie).
- Courrier reçu provenant de l'Association du comité de défense de l'hôpital public et de la maternité de Sarlat (lecture faite). Une lettre de soutien va être réalisée.
- Travaux du Bourg
 - *Allées du cimetière terminées*
 - *Allée au monument aux morts en voie de réalisation*
- Travaux chemin de randonnée (sous cimetière). Vu avec M. CONSTANTIN pour faire la 1^{ère} partie de l'église au PECH.
- Banquette + Talus, débroussaillage effectué par M. Daniel BOISSY semaine 39.
- Adressage
Bruno LALLIER et Jean-Marie GILET, les référents, vont débiter les démarches et commencer les visites sur le terrain.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au : **Samedi 27 octobre 2018 à 16h30.**
Réunion préparatoire des adjoints prévue : Mercredi 17 octobre 2018 matin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

Conseil Municipal du 27 octobre 2018

Ouverture de la séance à 17h20

Secrétaire de Séance : Francine MAURY

Présents : Christian BOISSY, Francine MAURY, Stéphane LACOSTE, Jean-Marie GILET, Jean-Pierre MORETTI, Robert DAURIAT, Bruno LALLIER, Alain WINGDICH, Michel DUMAS.

Excusé : Francis RINGENBACH donne pouvoir à Robert DAURIAT

Mr Le Maire demande au Conseil l'autorisation de mettre à l'ordre du jour « l'avenant marché publique »

Le conseil donne son accord.

ORDRE DU JOUR

- Lecture faite par Mr Le Maire du compte rendu de la réunion de chantier du mercredi 24 octobre 2018. Petit échange concernant la finition de la pompe (fontaine), l'accord se fait sur une fontaine sans muret et refaire le mur derrière celle-ci, voir Mr CRAVOTTA lors de la prochaine réunion de chantier.
- Lecture de l'avenant comprenant une certaine somme complémentaire mais nous continuons à bénéficier de toutes les aides financières sur ce montant final (et nous restons sur le montant du marché initial).
Passage au vote. Vote Non à l'unanimité
- Fête de Noël le samedi 15 décembre 2018
 - Le Comité des fêtes va organiser une réunion
 - Choix du traiteur à la prochaine séance
- Fleurissement du bourg prévu le samedi 10 novembre 2018 à 14h00
- Cérémonie du 11 novembre :
 - Rassemblement à la mairie à 11h00
 - Vente de bleuets.

DIVERS

- Courrier provenant de Mr Olivier GAUTHIER pour expliquer les causes de sa démission de la ComCom, lecture faite par Mr Le Maire.
- Compte rendu sur le prix et la qualité des services d'assainissement 2017 (consultable en mairie).
- TNT (Télévision Numérique Terrestre) : le 4 décembre 2018, changement de fréquences concernant toutes les personnes recevant la télévision par antenne « râteau » (voie hertzienne).
- Revoir et finaliser l'information au sujet du tableau de l'église qui sera reproduite sur une plaque de Dibon et fixée sur le mur extérieur et intérieur de l'église.
- Achat de pichets et de chaises à renouveler fin d'année 2018 ou début 2019.
- Le pot de bienvenue destiné aux nouveaux arrivants se déroulera lors de la prochaine réunion le 01 décembre 2018 à 18h30.

Suite page 15

- Le pot de bienvenue destiné aux nouveaux arrivants se déroulera lors de la prochaine réunion le 01 décembre 2018 à 18h30.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au : **Samedi 01 décembre 2018 à 16h30.**
Réunion préparatoire des adjoints prévue : Mercredi 21 novembre 2018 matin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Conseil Municipal du 01 décembre 2018

Ouverture de la séance à 17h25

Secrétaire de Séance : Francine MAURY

Présents : Christian BOISSY, Francine MAURY, Stéphane LACOSTE, Jean-Marie GILET, Jean-Pierre MORETTI, Robert DAURIAT, Bruno LALLIER, Alain WINGDICH, Michel DUMAS, Francis RINGENBACH.

ORDRE DU JOUR

- Repas de Noël
Choix du traiteur fait en réunion d'adjoints. Retenu Mr BOUNICHOU St Cyprien avec un menu tout compris à 26€ (à déduire de ce montant la participation du Comité des Fêtes d'un montant de 3€ par personne) soit un reste à charge de la commune de 23€.
Choix des plats du menu fait par le Conseil Municipal :
 - Velouté de moules
 - Pavé de saumon sauce monbazillac, fondue de poireaux
 - Trou normand
 - Surprise de caille, sauce morilles, pomme de terre Biron, mousse brocolis
 - Salade et plateau de fromage
 - Buche framboise
- Décision modificative, prêt relais
À ce jour pas de DM et pas de prêt relais nécessaire suite à une discussion avec Mme Maryse PETIT, trésorière au Pays de Belvès. Monsieur Le Maire doit la rencontrer début janvier 2019 pour faire le point sur la situation financière de la commune incluant les facturations et les subventions des travaux du bourg.
- Devis Cypriote
Garde-corps (barrière de sécurisation dans le cimetière à l'angle de la porte de la chapelle). Fourniture et pose d'un garde-corps sur plusieurs poteaux métalliques avec main courante au montant de 1.256 € HT.
Présentation de l'avenant au devis des travaux par Mr Le Maire.
Passage au vote, vote à l'unanimité

Suite page 16

DIVERS

- SDE 24
Renouvellement du marché d'achat d'électricité pour la période 2020-2022.
Rapport d'activité SDE 24 pour l'année 2017 (consultable en mairie).
- Point Public Pays de Belvès
Bilan de fréquentation du point public de janvier à décembre 2017. Rapport sur la Maison des services au public (consultable en mairie).
- Achat renouvellement de chaises pour la salle communale. À voir pour l'année prochaine et recueillir des renseignements pour la réunion de janvier 2019 (prix, modèles, etc.).
- Courrier de M. Germinal PEIRO dont la lecture est faite par Mr Le Maire concernant la répartition du fonds départemental, péréquation de la taxe professionnelle.
- Lecture faite par Mr Le Maire du courrier reçu en Mairie de la part de Mme GENTE de St Cyprien (fille PRUNIS – LA RIVIERE). Suite aux travaux réalisés dans le cimetière, un éclat a été constaté sur le caveau de DELORD – PRUNIS. La remarque étant remontée lors d'une réunion de chantier, le Maître d'œuvre Mr Fabien JEANTE a pris en compte cet incident et a fait effectuer la réparation nécessaire (sur place, les conseillers ont été incapables de repérer la réparation sans que Mr Le Maire ne la désigne précisément). Néanmoins Mme GENTE, la propriétaire, n'est pas satisfaite du résultat. L'entreprise CYPRIOTE doit la rencontrer pour faire le point avec elle. La commune n'est pas concernée par ce différent.
- Compteur LINKY. Pose du compteur LINKY sur la commune début 2019.
- Présentation de photos de plantes choisies par Mme CRAVOTTA pour le parterre se situant à droite en montant la ruelle (face à leur maison). Achat par la Mairie et plantation par les employés communaux. A leur demande, Mr et Mme CRAVOTTA se sont proposés pour s'occuper de l'entretien de ce parterre communal.
- Le Président du Comité des Fêtes nous explique le déroulement de la fête de Noël du samedi 15 décembre 2018.
 - Vidéoprojection d'un film d'animation tout public
 - Arrivée du Père Noël avec ses cadeaux
 - GoûterDécoration du bourg le samedi 08 décembre à 14h30 (3 sapins achetés pour la salle et l'entrée)
- Tableau de l'église. Finaliser la fabrication sur un support en Dibon des deux panneaux d'information qui seront posés à l'intérieur et à l'extérieur de l'église. Réalisation par Francis RINGENBACH.
- Voir avec Mr Fabien JEANTE (Maître d'œuvre des travaux du bourg) s'il y a une garantie décennale pour tout ou partie des travaux réalisés et la pose de la barrière dans le cimetière.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au : **Samedi 12 janvier 2019 à 16h30.**
Réunion préparatoire des adjoints prévue : Vendredi 04 janvier 2019 matin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h25.

PS : Accueil des nouveaux arrivants pour un pot de bienvenue à 18h30

APARD – Comité des Fêtes

En guise de vœux, un poème d'Agénor Altaroche datant de 1838 – 2019 une certaine ressemblance ...

Encore un premier jour de l'an
Que le temps nous apporte !
Cette date donne l'élan
Aux vœux de toute sorte.
Puissez-vous, gais et bien portants,
Quand reviendra la fête,
En faire encore après cent ans...
Oui, je vous le souhaite !

Ménages où l'on voit lié
Le printemps et l'automne,
Vieux maris, près de vos moitiés
Que jeunesse aiguillonne,
A bon droit, vous en attendez
Fidélité parfaite,
Pur amour, serments bien gardés...
Oui, je vous en souhaite !

Que de badauds ambitieux,
Pour s'enrichir plus vite,
Chez nous plongent à qui mieux mieux
En pleine commandite !
Toute action pour spéculer
Leur est de bonne emplette ;
Les dividendes vont grêler...
Oui, je leur en souhaite !

La liberté devra beaucoup
A la nouvelle Chambre.
On va te limer sur son cou
Vil carcan de septembre !
Source de salutaires lois,
La Réforme complète
Même au génie offre des droits...
Oui, je vous en souhaite !

Nos diplomates couards et mous,
Que partout on brocarde,
Au lieu de se mettre à genou,
Sauront se mettre en garde.
Le coq du peuple souverain
Redressera sa crête,
Le long des frontières du Rhin...
Oui, je le lui souhaite !

On promet des amendements
A nos taxes trop dures ;
On sape les gros traitements,
Les grasses sinécures.
L'Amérique sur nos écus
N'enverra plus de traite ;
Les princes ne quèteront plus...
Oui, je vous en souhaite !

Notre théâtre n'est plus veuf
Veuf de la tragédie.
Il en naît une à l'esprit neuf,
A la sphère agrandie.
Dumas de sa mémoire l'eût,
C'est Ida qui l'allaite,
Et l'art en attend son salut...
Oui, je le lui souhaite !

Qui trop embrasse mal étreint,
Nous dit un vieil adage,
Je vais d'un souhait plus restreint
Français, vous faire hommage.
Par les complots qu'on voit pleuvoir,
Puisse dans sa couchette
Chacun de vous dormir ce soir...
Oui, je vous le souhaite !



Commune de Doissat à votre service

Mairie de Doissat

Le Bourg

24170 DOISSAT

Permanence : Mercredi et Vendredi matin de 09h30 à 12h00

Tel. 05 53 30 20 83

Fax. 05 53 30 31 95

email : mairie.doissat@free.fr

Site Internet : www.doissat.fr

Vous pourrez y retrouver en temps réel sans attendre la publication papier de la Gazette

- Tous les Conseils Municipaux
- Toutes les Gazettes de Doissat
- Informations importantes
- L'Agenda des activités et des manifestations
- Des informations sur la commune

Abonnez-vous à La Gazette Numérique de Doissat et à la Newsletter d'informations de votre commune, en adressant simplement un email à l'adresse de la mairie mairie.doissat@free.fr avec votre nom et prénom en précisant dans l'objet « abonnement à la Gazette numérique de Doissat »

Vous pouvez également nous faire part de vos suggestions mais aussi participer à la rédaction en nous proposant reportages, articles, photos que nous pourrions publier dans La Gazette de Doissat.

** Nous nous engageons à ne pas divulguer votre adresse email en dehors de la commune.



<https://www.maisondeservicesaupublic.fr/content/belves>

<https://www.ccdordogne-bessede.fr/la-maison-des-services-au-public-de-belves/>

DÉPÔT POUBELLES



**ENCOMBRANTS INTERDITS,
VOUS ÊTES PRIÉS DE LES
AMENER À LA DÉCHETTERIE**

OU

Passage chez vous pour le ramassage de vos encombrants sur demande en prenant rendez-vous aux numéros suivants :
Tel. 05 53 73 03 00

ERDF

Dépannage client particulier

Tel. 09 726 750 24

Accueil Raccordement particulier

Tel. 0 969 321 867 puis choix 1

SOGEDO

Service Client

Tel. 0 53 29 01 39

Dépannage hors heures bureau

Tel. 05 53 30 21 98